Barème en date du 30/08/2022

HONORAIRES DE L'AGENCE A LA CHARGE DU VENDEUR*

VENTE DE BIENS ET DROITS IMMOBILIERS AUX PARTICULIERS

PRIX N	ET VENC	DEUR H	ONORAIRES
1€	Α	30 000 €	3 000 €
30 001 €	Α	40000€	4 100 €
40 001 €	Α	50 000 €	5 300 €
50 001 €	Α	60 000 €	6 250 €
60 001 €	Α	70 000 €	6 500 €
70 001 €	Α	80 000 €	7 500 €
80 001 €	Α	90 000 €	8 200 €
90 001 €	Α	105 000 €	9 000 €
105 001 €	Α	120 000 €	10 000 €
120 001 €	Α	130 000 €	10 500 €
130 001 €	Α	140 000 €	10 900 €
140 001€	Α	150 000 €	11 500 €
150 001 €	Α	160 000 €	11 900 €
160 001 €	Α	170 000 €	12 500 €
170 001 €	Α	180 000 €	12 900 €
180 001 €	Α	190 000 €	13 500 €
190 001 €	Α	200 000 €	13 900 €
200 001 €	Α	210 000 €	14 500 €
210 001 €	Α	225 000 €	14 900 €
225 001 €	Α	240 000 €	15 500 €
240 001 €	Α	250 000 €	15 900 €
A partir de 250	001€	15 900 € + 49	6 TTC sur la tranche
			supérieure à 250 001 €

^{*} Sauf exception, dans le cadre d'une succession notamment. Dans le cadre d'une transaction par les professionnels ou marchands de bien, les honoraires sont libres. Pour les terrains les honoraires maximums sont de 10% du prix de vente ; pour les terrains dont le prix est inférieur à 105 000 euros, les honoraires du barème s'appliquent.

Honoraires de locations : à l'exception des honoraires d'entremise ou de négociation, les honoraires de la location sont en stricte conformité avec les barèmes légaux en vigueur au jour de la signature du présent mandat et mentionnées au tableau général des honoraires.

A savoir pour Limoges, zone non tendue, 11 €/m² dont 3 €/m² pour l'état des lieux, honoraires locataire.

Art 5-1 de la loi: "I - Rémunération des personnes mandatées pour sel livrer ou prêter leurs concours à l'entremise ou à la régordation d'un logement, tel que défini aux articles 2 et 25-3, est à la charge exclusive du bailleur, à l'exception des honoraires ilées aux prestations mentionnées aux deuxième et troisème alinées du présent i. "les honoraires des personnes mandatées pour effectuer la visite du preneur, constituer son dossier et rédiger un bail sont partagés entre le bailleur et le preneur. Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mêtre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie règlementé et révisable chaque année dans des conditions fixées par décret. Ces honoraires sont dûs à la signature du bail. Les honoraires des personnes mandatées pour réaliser un detai des lleux sont partagés entre le bailleur et le preneur. Le montant toutes taxes comprises imputé au locataire pour cette prestation ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie règlementaire et révisable chaque année dans des conditions fixées par décret. Ces honoraires sont dûs à la signature du bail. Les honoraires des personnes mandatées pour réaliser un detait des leux sont partagés entre le bailleur et le preneur. Le montant toutes taxes comprises imputé au locataire pour cette prestation ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par vole réglementaire et révisable chaque année dans des conditions fixées par décret. Ces honoraires sont dûs à la signature du bail. Les honoraires des conditions fixes par décret. Ces honoraires sont dûs à la charge de la même manière de la mê signature de la prestation. Selon le taux de TVA actuellement en vigueur (Si le taux de TVA venait à varier e, plus ou en moins, le taux TT de la rémunération évoluerait de la même manière). En cas de délégation, le montant

de la façon la plus professionnelle et la plus individualisée, nous considérons avoir un intérêt légitime à collecter notamment via vos boîtes aux lettres et à enregistrer certains données vous concernant en notre qualité de responsable de traitement. Ces données ne sont transmises à aucune autre société et sont conservées pendant une durée de 3 ans. A tout moment, vous pouvez exercer vos droit d'accès, de rectification, de imitation, de portabilité, d'effacement et d'opposition via l'adresse dpo@century21france.com ou à l'adresse ci-dessus. Pour plus d'information vous pouvez consulter notre politique de protection des données sur www.century21.fr P-CTC-181010-1434

AAI IMMOBILIER 5 Avenue de Locarno 87000 LIMOGES

Carte CPI 8701 2018 000 025 004 RCS LIMOGES 533 862 793 GARANT SOCAF 26 AV Suffren PARIS



Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾

7one	géographique	dans	laquelle	est	situé	10	hien	loué	
Lone	geograpingue	ualis	laquene	COL	SILUC		DICH	IOUC	

☐ Zone « très tendue » ☐ Zone

☐ Zone « tendue »

Année de référence : 2022

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : 3 € TTC

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8 € / m² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m² TTC

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	100 € TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8 € / m² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m² TTC

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

Barème établi le 26 octobre 2022.

CENTURY 21

AAI IMMOBILIER 5 AVENUE DE LOCARNO 87000 LIMOGES 0555336681

Une équipe à votre service, comptable, gestionnaires, Conseillers location développement BAREME D'HONORAIRES DU 01 NOVEMBRE 2019



				Service TOUT- INCLUS	
En % HT de l'encaissement En % TTC de l'encaissement (TVA 20 %)	4 %	7 % 8.4 %	9 % 10.8 %	14 % 16.8 %	
Mise en place du mandat de gestion	©	0.4 76	(3)	(3)	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	©	©	٥	©	
Délivrance des quittances et reçus	0	9	0	0	
Lettre de rappel et 1ère relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	*	0	**	©	15 €
Révision des loyers (acte)	*	0	©	(3)	20 €
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire) (acte)	*	٥	0	0	10 €
Décompte lors du départ du locataire(acte)		0	(i)	0	40 €
Gestion des provisions pour charges(acte)	*	0	0	0	40 €
Tenue de la comptabilité propriétaire	\$	0	0	٥	х
Acompte mensuel des fonds perçus	*	0	0	۵	= X
Reddition trimestrielle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	*	0	9	٥	х
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	4	0	0	9	40 €
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	\$	0	٥	9	15 €
Demande de devis pour travaux (taux horaire)	*	\$	0	0	180 €TTC/heure
Suivi et mises en œuvre Réparations urgentes ou inférieures à 150 € TTC	\$		٥	0	180 €TTC/heure
PRESTATIONS OPTIONNELLES				Service TOUT- INCLUS	
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	\$	*	0	0	80 € TTC par an et par lot
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	\$		9	0	100 € TTC par dossier
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	*	÷	٥	0	250 € TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	\$	*	©		150 € TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, protre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	*		*	0	4 % TTC du montant des travaux TTC
Montage d'un dossier ANAH, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	♦	♦	*	0	10% du montant des travaux réalisés
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (taux horaire) Représentation aux AG ordinaires	*	\$	~	0	180 € TTC/Heure
/isite Conseil (pré état des lieux de sortie)	*	0	0	0	90€ TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et rédaction du pail	÷	♦	*	0	8 €/m² TTC
donoraires de réalisation des états des lieux(sortie ou entrée sur demande*		*	*	9	3 €/m² TTC

Prestation comprise dans le montant des honoraires

Le service tout inclus FACILITE votre mise en location et en relocation Ce service a été créé pour vous rendre le service efficient.